

Mémo Guide

coup de jeunes

EN LIBRAIRIE

2024 - 2025



LE DISPOSITIF

Dispositif national « Jeunes en librairie »

Il bénéficie aux collégiens, lycéens, aux apprentis de toutes filières et aux jeunes scolarisés placés sous-main de justice, sur tout le territoire national. **Il finance des projets portés par des professeurs, accompagnés par des libraires.**

En Normandie, le dispositif « **Coup de jeunes en librairie** » est menée par un Comité de pilotage, regroupant des représentants de la DRAC, de la DAAC, de l'agence régionale du livre Normandie livre et lecture, et de l'association des librairies indépendantes de la région, Librairies en Normandie, à qui est confié le pilotage du dispositif.

Objectifs

Objectifs généraux : Le dispositif est basé sur la promotion de la lecture, la découverte des librairies indépendantes et l'approche de la filière professionnelle du livre et de la lecture.

Objectifs pédagogiques : Les projets ont pour objectif premier de développer le plaisir de lire, de communiquer autour de ses lectures mais aussi d'aiguiser son esprit critique. La découverte, par les élèves, de l'existence des librairies indépendantes dans leur environnement est également un point majeur de ce dispositif.

Les projets sont conçus librement par les équipes éducatives au sein des établissements. Celles-ci bénéficient du partenariat d'une librairie indépendante, du soutien de l'équipe d'appui et d'un accompagnement financier (détail ci-après).

L'implication d'autres acteurs de la chaîne du livre est fortement encouragée (bibliothèques publiques de proximité, manifestations littéraires, auteurs écrivains illustreurs, éditeurs, imprimeurs, etc.). De nombreux projets prévoient ainsi des actions culturelles, des déplacements ou des accueils en établissement.

CALENDRIER 2024 - 2025

Juillet 2024 :

- lancement de l'appel à candidature vers les enseignants

Septembre 2024 :

- renseignement des enseignants et librairies pour dépôts des candidatures
- dépôt des candidatures sur Adage
- **20 septembre : date limite de réception des candidatures**

Octobre 2024 :

- instruction des candidatures
- comité de sélection
- annonce des projets sélectionnés
- constitution des sélections « coup de cœur » par les libraires
- Webinaire : présentation du dispositif, échanges entre les professeurs et les coordonnateurs.

Novembre 2024 :

- commandes et livraison des lots de livres pour les sélections « coup de cœur »
- formation en présentiel, hors temps scolaire, sur la dimension technique des productions filmiques.

Janvier 2025 :

- visites des libraires dans les établissements

Janvier > avril 2025 :

- projets en actions : lectures, rencontres, visites et réalisations des vidéos

Mai 2025 :

- **2 mai : date limite de dépôt des vidéos, textes et images**
- visites des élèves en librairie

Juin 2025 :

- restitutions, diffusion des vidéos

Ce calendrier est indicatif, il est susceptible d'être modifié.

Les dates indiquées pour les visites sont indicatives : elles sont à fixer conjointement par les partenaires, équipes éducatives et libraires, en fonction de leurs préférences et possibilités.

MISE EN ŒUVRE

Trois parcours possibles

Au moment de la candidature, les enseignants choisissent de bâtir leur projet dans le cadre d'un des trois parcours proposés :

A - parcours « coup de cœur »

Le libraire partenaire propose une sélection de 3 livres (somme maximale pour un lot fixée à 50 €) adaptés à l'âge des élèves et faisant la part belle à la littérature et aux auteurs contemporains. L'enseignant organise les modalités pédagogiques d'un parcours de lecture avec cette sélection, puis les élèves élisent leur livre « coup de cœur » et en réalisent une vidéo de présentation.

B - parcours « métiers du livre »

Le libraire conseille les équipes pédagogiques dans l'élaboration d'un parcours culturel permettant aux élèves de découvrir les métiers et les lieux de la filière livre. Ce parcours peut comprendre des visites (musées, médiathèques, salons, etc.), des rencontres au sein de l'établissement (auteurs, illustrateurs, éditeurs, bibliothécaires, etc.), et autres actions culturelles proposées par l'équipe enseignante avec l'aval du chef d'établissement.

C - parcours mixte

Le parcours « coup de cœur » est enrichi de rencontres et/ou visites en lien avec la sélection proposées par le libraire (accueil d'un auteur ou d'un éditeur en établissement, visites de lieux du livre ou manifestations, etc).

Visites obligatoires

Tous les projets incluent deux visites obligatoires :

- **La visite du libraire en établissement** : il vient à la rencontre des élèves pour présenter son métier, son parcours, et sa sélection pour les parcours coup de cœur ou mixtes.
- **La visite des élèves en librairie**, qui leur permet la découverte de ces commerces particuliers, la diversité des propositions qu'on y trouve. C'est lors de cette visite que les élèves font valoir leur bon d'achat individuel de 30 €.

L'organisation de ces visites revient aux partenaires, enseignants et libraires, qui les placent au mieux selon le projet pédagogique et leurs disponibilités.

PRODUCTIONS

Les enseignants s'engagent à réaliser avec les élèves pour le 2 mai 2025 :

- 1 vidéo (3 minutes maximum)
- Quelques textes courts rendant compte du parcours
- Quelques photos rendant compte du parcours

VIDÉO :

Le choix du contenu des films est laissé à la libre créativité des équipes pédagogiques, et des élèves.

Il est judicieux de filmer et prendre des photos pour chaque moment du projet, les visites, les accueils, les temps en classe, etc.

Des interviews vidéo courtes des élèves, acteurs principaux du projet, ou des intervenants invités, peuvent être réalisés sur la base de deux questions simples :

- En quelques mots, qu'est-ce que Coup de jeunes en librairie pour vous ?
- Que vous apporte le dispositif ?

À titre indicatif, peuvent être évoqués, selon les projets, les points suivants :

- Coup de cœur : processus de vote, présentation du livre élu par les élèves, au choix résumé.
- Métiers du livre : présentation du parcours d'actions culturelles des élèves, interview des intervenants, présentation des lieux visités, etc.
- Mixtes : un peu les deux... soit dans deux vidéos distinctes ou soit dans une vidéo mêlant activités et présentation.

La créativité dans l'écriture, le tournage et le montage des films est grandement encouragée. Veillez à la qualité de la prise de son, c'est souvent ce qui est le moins réussi et nuit au plaisir de regarder les films.

-> Vous trouvez en annexe de ce document un guide-conseils proposé par Cathy Azélie, la réalisatrice qui se chargera du montage des deux films de valorisation faits à partir des vôtres.

Dépôt :

Vos films devront être déposés à l'adresse suivante : <https://podeduc.apps.education.fr/daac-normandie/coup-de-jeunes-en-librairie/> avec mention du mot clef « Coup de jeunes en librairie 2025 ». **Les fichiers devront être enregistrés ainsi : le nom de la classe, de l'établissement et de la ville (exemple : 6A, collège X de Rouen).** Ils seront ainsi accessibles pour l'ensemble des partenaires, et téléchargeables en vue d'être valorisés.

PRODUCTIONS ÉCRITES :

Une production écrite, constituée de **deux à trois textes courts** (2500 caractères maximum chacun), en vue d'une publication numérique regroupant la présentation de l'ensemble des parcours, est également demandée.

Leurs sujets dépendent des projets pédagogiques et sont laissés à l'initiative de l'équipe enseignante. À titre d'exemple : présentation de la classe, récit du déroulé du projet, interview du libraire et/ou des intervenants, etc... Là aussi, la créativité est vivement encouragée.

Pour illustrer cette publication numérique, vous nous enverrez quelques photos prises lors des différents temps forts du parcours (rencontres avec les professionnels, visites, etc).

Les productions écrites, les photos ainsi que le lien créé lors du dépôt des vidéos, doivent être envoyés au plus tard le 2 mai 2025 aux adresses suivantes :

- nicolas.sorel@polygraphe.art
- kathia.nasillski@ac-normandie.fr

Pour information et pour le plaisir, liens vers les productions 2022 – 2023 :

<https://pod.ac-normandie.fr/video/50638-coup-de-jeunes-en-librairie-2022-2023-film-2/>

<https://view.genial.ly/644e8a1334959e001848ad36/presentation-coup-de-jeunes-en-librairie>

VALORISATION

Deux films (format 1'30 et format 9'00) seront réalisés par une vidéaste professionnelle.

Celle-ci s'appuiera sur une sélection des vidéos créées dans les établissements, de manière à valoriser les productions des élèves, et donner à voir la variété des parcours.

Ces films seront réalisés courant mai 2025, et envoyés à tous les participants pour diffusion en juin.

Un site Genialy sera créé. Il rassemblera les textes et photos qui nous auront été transmis, et proposera les liens vers l'ensemble des vidéos réalisées.

Tout autre projet de valorisation complémentaire proposé par les établissements ou les libraires (présentation lors de manifestations littéraires par exemple) seront les bienvenus.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Parcours « coup de cœur »

- Le projet est appuyé par une contribution forfaitaire de **250 €** en vue de l'achat des lots de livres par les établissements auprès du libraire partenaire.
 - 200 € versés par la DAAC à l'établissement avant le 31 décembre 2024.
 - 50 € versés au libraire, qui les déduira de la facture d'achat.

Parcours « métiers du livre »

- Le projet bénéficie de prise en charge financière de tout ou partie des coûts correspondant au parcours d'action culturelle. Cette somme est plafonnée à **850 €**.
- Le soutien financier se fera par la **prise en charge directe de factures, qui seront réglées aux prestataires** directement par Librairies en Normandie.
- Les enseignants contactent directement les prestataires, font établir des devis qu'ils transmettent par mail à Nicolas Sorel, ainsi que les factures une fois les prestations effectuées.

Parcours « mixtes »

- Le projet est appuyé par une contribution forfaitaire de **250 €** en vue de l'achat des lots de livres par les établissements auprès du libraire partenaire.
 - 200 € versés par la DAAC à l'établissement avant le 31 décembre 2024.
 - 50 € versés au libraire, qui les déduira de la facture d'achat.
- Le projet bénéficie de prise en charge financière de coûts correspondant au parcours d'action culturelle. Cette somme est plafonnée à **600 €**.
- Le soutien financier se fera par la **prise en charge directe de factures, qui seront réglées aux prestataires** directement par Librairies en Normandie.
- Les enseignants contactent directement les prestataires, font établir des devis qu'ils transmettent par mail à Nicolas Sorel, ainsi que les factures une fois les prestations effectuées.

Pour l'ensemble des parcours

Tous les élèves inscrits bénéficient d'un bon d'achat individuel de **30 €** à faire valoir dans la librairie partenaire.

FOIRE AUX QUESTIONS

Qui choisit les livres de la sélection « coup de cœur » ?

- La sélection de 3 livres revient au libraire, fin connaisseur de l'actualité éditoriale. Les échanges avec l'équipe pédagogique sont évidemment possibles, afin que la sélection corresponde au mieux au profil des élèves, mais c'est bien le libraire qui est le maître de ce choix.

Qui achète les livres de la sélection « coup de cœur » ?

- Ils sont achetés par les établissements, sur le modèle des transactions habituelles avec les libraires pour l'achat d'ouvrages. L'établissement reçoit ensuite une contribution financière de la DAAC. À l'issue du projet, ces livres restent la propriété des établissements.

Le libraire doit-il appliquer une remise sur l'achat des livres dans le cadre du dispositif ?

- Il s'agit d'une transaction commerciale « classique », les libraires sont libres d'appliquer ou non une remise, selon leurs habitudes générales et les relations qu'ils veulent établir avec l'établissement.

La visite des élèves en librairie peut-elle avoir lieu avant la visite du libraire en classe ?

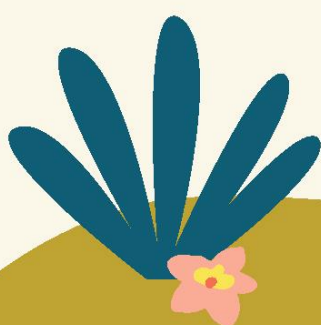
- Si nous recommandons de commencer par la visite du libraire en classe, pour que la visite des élèves se fasse ensuite en connaissance du fonctionnement de l'établissement, il est tout à fait possible de faire autrement.
- L'organisation de ces visites revient pleinement aux partenaires, équipe pédagogique et libraires, qui font pour le mieux selon les modalités du projet et les contraintes pratiques de chacun.

Est-il obligatoire de faire un film ?

- Oui, la création audiovisuelle fait partie du dispositif.

Est-il possible de réaliser plus d'un film ?

- Si le projet pédagogique le demande, il est bien sûr possible de réaliser autant de films que nécessaire. Il est toutefois demandé aux enseignants qui réaliseront plusieurs films d'en sélectionner 2 maximum pour envoi à l'équipe d'appui.



coup de jeunes EN LIBRAIRIE



ÉQUIPE D'APPUI POUR LES LIBRAIRES ET LES ENSEIGNANTS

Coordination : nicolas.sorel@polygraphe.art / 06 82 14 65 87

Professeur en charge du dispositif pour la DAAC Normandie :
kathia.nasillski@ac-normandie.fr

Un dispositif financé par le Ministère de la culture - DRAC Normandie
et la Délégation académique à l'action culturelle - DAAC Normandie

Coordination : Librairies en Normandie

Avec le soutien de Normandie Livre et lecture

Image **Mathilde Loisel** / graphisme **Encre blanche**